ADP et SNCF

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 15 janvier 2003

Bonjour-

J'expose un problème récurrent car visiblement sans solution concernant les sociétés Aéroports De Paris et SNCF.

1. Systématiquement les zones non fumeur ne sont pas respectées dans les aéroports en général en France. C'est notamment extrêmement désagréable dans les zones de tapis de bagages car les fumeurs obligés de ne pas fumer dans les avions se lâchent et empoisonnent les non fumeurs. Quelle est la solution pour faire respecter la loi ? Qui aller trouver car il est impossible d'aller voir les fumeurs un à un pour leur rappeler la loi ? C'est quand même terrible d'être enfumé de la sorte et de ressortir de l'aéroport avec les vêtements qui sentent si mauvais.
2. Systématiquement les zones entre chaque compartiment/voiture des trains sont enfumées alors qu'elles sont non fumeur . La SNCF a jeté de la poudre aux yeux en interdisant le tabac dans toutes les voitures de 1ère mais ces personnes se rattrapent dans ces zones. Il est là aussi assez difficile de faire respecter la loi car certaines personnes (souvent celles voyageant sans réservation et donc entre les voitures dans les TGV) sont extrêmement agressives. Là encore, comment faire respecter la loi ? J'ai encore pris le train voici quelques jours et un homme se trouvant dans le compartiment mais près de la porte était importuné par la fumée et lorsqu'il a demandé au fautif d'éteindre sa cigarette, ils ont manqué de se battre. C'est grâce à l'intervention fortuite d'un contrôleur que cela s'est arrangé mais les contrôleurs sont rarement disponibles et bien souvent, ils se moquent de nos demandes (là encore, je parle par expérience).

A quand ce moment où, comme en Californie, il sera tout simplement interdit de fumer dans les lieux publics ? Sortir d'une discothèque sans avoir les yeux qui piquent et sans sentir le tabac, et dire que certains ont la chance de connaître cette liberté.

Cordialement,

Christophe Poupon

Réponse :

Entre le système américain et le laxisme français, il devrait y avoir un moyen terme. La recherche de cet équilibre est cependant confrontée à quatre phénomènes conjugués qui freinent insidieusement et durablement les efforts des associations qui, comme DNF, tentent de protéger contre le tabagisme passif.

Les non-fumeurs, dans leur grande majorité, répugnent à réclamer leur droit à ne pas être enfumé. Face à ceux qui osent réclamer, ils ne sont pas toujours bienveillants ; il n'est pas rare de s'entendre accuser par eux d'activisme ou d'intolérance. L'humanité a déjà connu des périodes troubles où par crainte du pire on acceptait l'inacceptable.

Les responsables de la mise en place et du respect de la loi sur le terrain organisent la banalisation des infractions au

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac

nom de principes hypocrites comme la liberté, la tolérance ou la mise en doute des dangers du tabagisme. En réalité, ils réagissent par intérêt ou par souci de ne pas déplaire à la majorité (fumeurs + non fumeurs collabo)

Les élus font de beaux discours, après cependant avoir fait une bonne loi, mais finissent par succomber aux attaques incessantes des lobbies les plus actifs. Les fonctionnaires ne peuvent obéir qu'aux directives qu'ils ont réellement reçues ; l'éducation nationale fait cependant exception en ignorant systématiquement toutes les circulaires du ministre. Ils estiment en effet, vieux restes de mai 68, que l'interdit ne convient pas à la jeunesse.

Les industriels du tabac profitent de cette situation exceptionnelle pour asseoir leur pouvoir, sur les jeunes en particulier, au moyen de sommes colossales dépensées en marketing et communication. Dans le même temps, les associations rament avec conviction mais sans budgets sérieux.

Pour que les non-fumeurs aient une action efficace, il faut 1) qu'ils revendiquent leurs droits individuellement et au quotidien auprès des responsables de lieux, pas auprès des fumeurs. 2) qu'ils aient une action collective en donnant, par leur adhésion, plus de poids aux actions des associations. Concernant ADP, six actions ont été entreprises en décembre pour imposer à ROISSY le respect des lois qui protègent contre le tabagisme. Quant à la SNCF, une action est en cours, mais elle concerne une gare qui refuse de considérer que loi s'applique chez elle. Des témoignages supplémentaires seraient les bienvenus, mais ils n'ont de valeur que s'ils sont accompagnées de la photocopie de la carte d'identité, recto verso, et d'une phrase précisant que le témoin sait que son attestation peut être produite en justice.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac